

RAPPORT ANNUEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP



Prix & Qualité

EAU BRUTE

DU SERVICE PUBLIC

Exercice
2018

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

730 route de Saint Gély-34270 LES MATELLES

Tél 04.99.61.46.00. Fax : eau@ccgpsl.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	3-4
I. CONTEXTE DU SERVICE	5
II. INDICATEURS TECHNIQUES.....	6-8
III. INDICATEURS FINANCIERS	9-10

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs aux prix et à la qualité du service public d'eau brute pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La fusion des trois Communautés de Communes a été effective à compter du 01 janvier 2010, suite à l'application de l'arrêté Préfectoral n° 2009-1-3835 signé le 07/12/2009. Cet arrêté précise notamment que la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup exerce la compétence « Organisation d'une desserte équitable en eau brute ».

Au 1^{er} janvier 2013, 3 communes de l'ex-Communauté de Communes Ceps et Sylves ont rejoint la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, portant le nombre de communes membres à 36.

Les statuts annexés à l'arrêté Préfectoral précisent que la compétence est exercée en totalité par la communauté de communes, qui pourra adhérer pour le compte des communes membres à tout syndicat mixte compétent.

Le territoire de la CCGPSL est desservi en eau brute de la façon suivante :

- 5 communes sont alimentées par le réseau du Syndicat Mixte Garrigues Campagne (S.M.G.C.) : Assas, Guzargues, Teyran, Saint Hilaire de Beauvoir et St Jean de Cornies ;
- 3 communes sont alimentées sur une partie de leur territoire par le réseau de concession régionale BRL : Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies ;
- 6 communes sont alimentées directement par le réseau de la CCGPSL, plus communément dénommé réseau du Lez :
 - Le réseau principal de Montaud qui dessert les communes de Fontanès, St Bauzille de Montmel, Ste Croix de Quintillargues, St Jean de Cuculles et St Mathieu de Tréviers, depuis la station de surpression de Montaud,
 - Le réseau de Claret qui dessert uniquement cette commune depuis la retenue du lac de La Matane.

La Commune de Saint Mathieu de Tréviers est également desservi dans sa partie Sud Est par un réseau d'eau brute privé depuis la retenue du lac de Cécélès.

Les autres communes n'ont actuellement pas de desserte en eau brute.

L'arrêté préfectoral n°2017-1-1404 du 08 décembre 2017 a mis fin aux compétences du SMEA du Pic Saint Loup avec effet au 1^{er} janvier 2018. La Communauté de Communes du

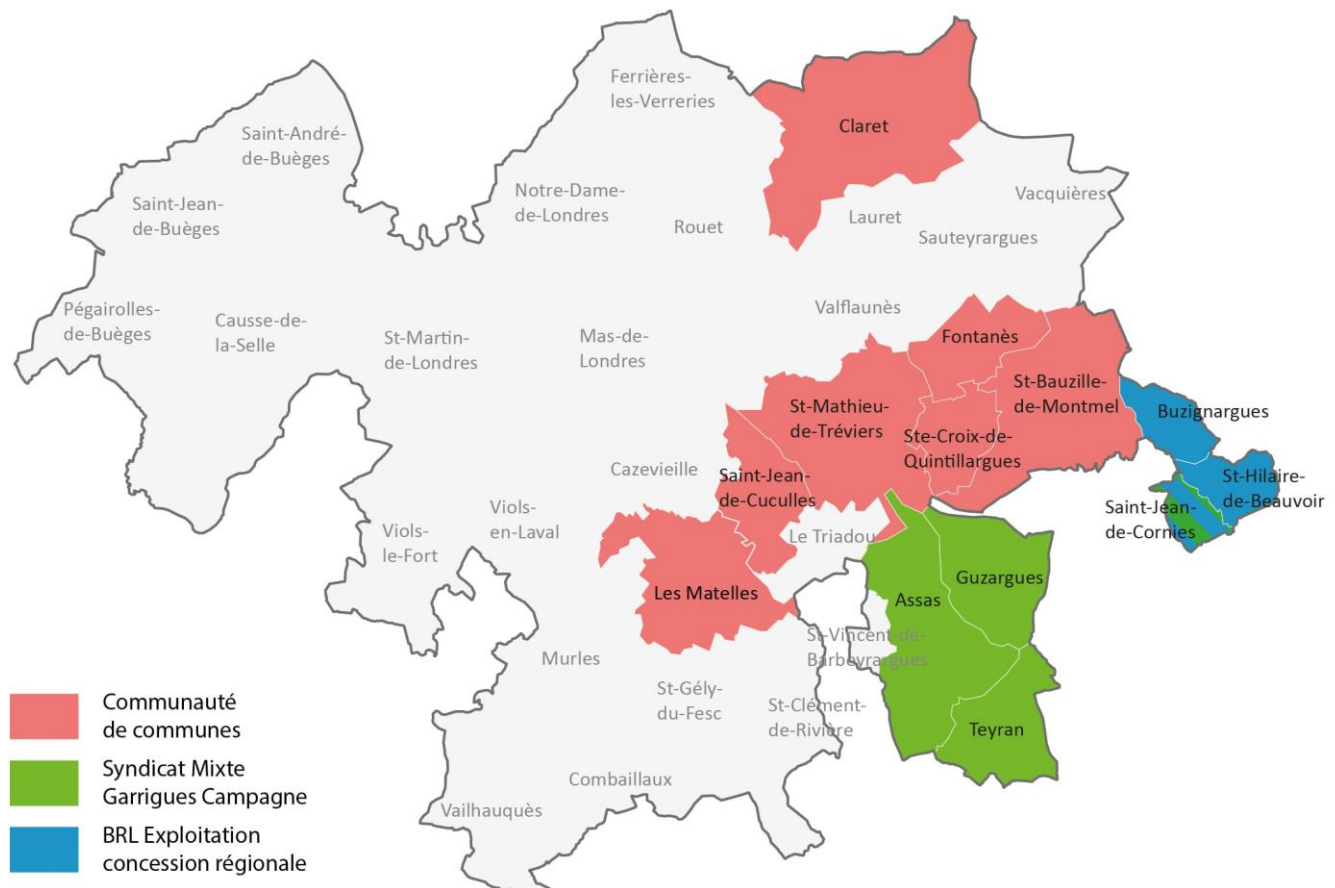
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

730 route de Saint Gély-34270 LES MATELLES

Tél 04.99.61.46.00.Fax : eau@ccgpsl.fr

Grand pic Saint Loup s'est donc vue transférer la compétence eau brute qu'exerçait le syndicat sur 4 communes : Combaillaux, Les Matelles, Saint Gély du Fesc et Vailhauquès. Le maillon nord-ouest de Montpellier (MANOM) du projet Aqua Domitia n'ayant pas été encore construit, il n'y a actuellement aucune desserte en eau brute sur ces communes. Le rôle du syndicat jusqu'à présent consiste en une simple anticipation par la création de doubles réseaux, qu'il imposait aux différents aménageurs de nouvelles opérations d'urbanisme, afin de préparer l'arrivée de l'eau brute sur le secteur.

La cartographie des différents gestionnaires de l'eau brute sur le territoire du Grand Pic Saint Loup est présentée ci-après.



Ce rapport se concentre sur le territoire desservi par le réseau de la CCGPSL dont la délégation de service a été confiée à BRL Exploitation.

Un focus est également établi sur les réseaux construits à ce jour sur les 4 communes de l'ex-SMEA.

I. CONTEXTE DU SERVICE

I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société BRL Exploitation en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2017. La durée du contrat est de 12 ans.

I.2 Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité a confié à BRLe les missions suivantes au titre de son service d'eau brute :

- Organisation de la distribution de l'eau brute à l'ensemble des usagers, agricoles et non agricoles, dans les conditions réglementaires en vigueur et décrites dans les règlements de services ;
- Surveillance du réseau et l'organisation des interventions nécessaires à son fonctionnement, à son efficacité et à sa pérennité ;
- Gestion et suivi des relations avec les usagers, et notamment les relations contractuelles ;
- Optimisation de l'ensemble du réseau d'eau brute afin notamment d'améliorer son rendement et son efficacité économique
- Préservation du patrimoine (infrastructures) et des ressources en eau ;
- Gestion des équipements mis à la disposition du délégataire ;
- Gestion technique, administrative, financière et commerciale de l'ensemble du réseau d'eau brute ;
- Entretien courant des équipements, maintenance, réparation et renouvellement des biens et matériels nécessaires à l'exploitation du réseau d'eau brute ;
- Perception des droits auprès des usagers conformément aux éléments tarifaires fixés dans le cadre de la délégation de service public ;

BRLe s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I.3 Qualité du service

Tous les abonnés peuvent se présenter aux bureaux de la Direction Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup à l'adresse suivante :

730, route de Saint Gély
34270 LES MATELLES

Les bureaux de la DEA sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Les bureaux du délégataire, BRLe sont installés à MAUGUIO, Domaine de Pierre Blanche – Route de Vendargues où les abonnés peuvent trouver toutes les indications utiles sur le fonctionnement du service.

Ce bureau est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

BRLe propose également à ses abonnés de réaliser leurs démarches sans se déplacer (sous conditions), BRLe se déplaçant chez l'abonné sous 3 jours.

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences sept jours sur sept et 24 heures sur 24 au **0467 991 840**.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Abonnés

	2016	2017	2018	Evolution en pourcentage 2016/2017
Nombre de clients				
Eau agricole	85	80	81	+3%
Eau à usage divers	165	163	169	
Total des clients	250	243	250	
Nombre de contrats				
Eau agricole	120	121	124	+2%
Eau à usage divers	170	172	175	
Total des contrats	290	293	299	
Débits souscrits en m3/h				
Eau agricole	844	844	832	+0.8%
Eau à usage divers	543	519	542	
Total des débits souscrits	1 387	1363	1374	
Volumes consommés en m3				
Eau agricole	206 345	271 798	211 725	-15%
Eau à usage divers	84 882	82 900	96 531	
Total des volumes consommés	291 227	354 698	308 256	

II.2 Les ouvrages de stockages/surpresseur

OUVRAGES	CAPACITE
Retenue de la Matane	63 000 m ³
Surpresseur de Montaud	2 x 50 l/s
Surpresseur de Claret	2 x 20 l/s

II.3 Volumes produits ou importés

Volumes produits ou importés en m3	2016	2017	2018
Claret	28 182	47 564	21 725
Montaud	419 376	570 897	406 561
Total CCGPSL	447 558	618 461	428 286
Evolution en pourcentage		+27%	-30%

L'année 2018 a été particulièrement pluvieuse notamment sur les périodes de fortes demandes en eau pour l'agriculture aux mois d'avril, mai et juin. Les volumes produits sont donc en nette diminution par rapport à 2017 qui était une année exceptionnellement sèche.

II.4 Volumes vendus

Volumes vendus	2016	2017	2018
Claret	27 552	37 615	21 049
Montaud	263 675	317 083	287 207
Total CCGPSL	291 227	354 698	308 256
Evolution en pourcentage		+18%	-13%

L'année 2018 très pluvieuse a entraîné une diminution importante des volumes vendus.

II.5 Volumes perdus

	2016	2017	2018
Pertes en m3 liées casses vidanges purges conduites Claret	500	500	0
Pertes en m3 liées casses vidanges purges conduites Montaud	3 000	5 000	4500
Total pertes m3 CCGPSL	3 500	5 500	4 500
Evolution en pourcentage		+36%	-18%

Les volumes perdus liés aux casses, vidanges et purges des canalisations sont en nette diminution par rapport à 2017.

II.6 Rendement du réseau

Efficienc e globale	2016	2017	2018
Claret	98%	80%	97%
Montaud	63%	56%	72%
Total CCGPSL	66%	58%	73%

Les rendements de réseau s'améliorent sensiblement grâce à l'effet combiné de la réduction des délais de réparations, du remplacement des compteurs par des compteurs neufs et par les recherches de fuites par télérelève. Les rendements obtenus se rapprochent des engagements contractuels, qui sont pour rappel :

- 76 % pour le réseau de Montaud
- 90% pour le réseau de Claret

II.7 Travaux

■ Travaux réalisés

En sus des travaux de maintenance réalisés par BRLe dans le cadre de son contrat, les travaux de renouvellement suivants ont été réalisés dans le courant de l'année 2018 :

- Station de Claret : Installation et mise en service de trois variateurs de vitesse pour le démarrage des 3 groupes de la station : groupe 1, groupe 2 et groupe auxiliaire

■ Travaux à prévoir

En raison de fissures récemment apparues sur le local du surpresseur de Montaud, un diagnostic du bâti doit être établi afin de déterminer les modalités de réfection à prévoir sur cet ouvrage.

II.8 Réseaux construits sur le périmètre de l'ex-SMEA

Année	Commune	Opération	Nbre Bts	Arrosage
2016	St Gély du Fesc	Le Grand Plantier	21	-
2015	St Gély du Fesc	Maison de la Petite Enfance	Réseau	1
2014	Combaillaux	L'Horizon	6	-
2013	Pas de réalisation			
2012	Pas de réalisation			
2011	St Gély du Fesc	ZAC Grand Plantier Tr 2 et 3	83	2
		Villa du Pic Ø300mm	Réseau	-
2010	Pas de réalisation			
2009	St Gély du Fesc	Carrefour de Valmont	Réseau	-
		ZAC Grand Plantier RD 102	Réseau	-
2008	Combaillaux	Les Syrahs	7	-
		Les Syrahs hors lotissement	1	-
	St Gély du Fesc	Mas de Finet - Rouerguas	Réseau	2
2007	St Gély du Fesc	Le Grand Plantier	12	1
		Les Vautes - Entrée Ouest	5	1
2006	Combaillaux	Les Micocoulers	7	-
	St Gély du Fesc	Le Parc des Vautes Tr 3	77	1
2005	St Gély du Fesc	Le Domaine de Bellevue Tr 3	21	2
		Le Parc des Vautes Tr 2	Réseau	2
TOTAUX			240	12

III. INDICATEURS FINANCIERS

III.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- ✓ Une partie fixe ou abonnement correspondant à la redevance de débit et de compteur
- ✓ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau brute

Les volumes consommés sont relevés annuellement d'octobre à novembre. La facturation fait l'objet de l'envoi de deux factures au mois de Juin et Décembre.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société BRLe sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

La tarification proposée ne comprend pas de part Collectivités.

III.2 Le prix de l'eau brute

■ Eau à usage agricole (EAG)

La tarification de l'eau à usage agricole est fixée comme suit :

• redevance d'abonnement	63,473 € HT/m3/h/an
• redevance annuelle de compteur	44,1386 € HT/an
• redevance de volume 1 ($v \leq 500$ m3/m3/h)	0,1008 € HT /m3
• redevance de volume 2 ($v > 500$ m3/m3/h)	0,1511 € HT /m3
• frais de pose	76,85 € HT
• frais de dossier	54,89 € HT
• TVA	5,5%

Exemple d'application : un viticulteur qui souscrirait un abonnement de 5 m3/h pour 5 ha de vignes et qui consommerait 500 m3/ha, soit 2.500 m3/an aurait la facture suivante :

- redevance d'abonnement = $(63,473 \times 5)$	= 317,37 € HT
- redevance de compteur	= 44,14 € HT
- redevance de volume = $2.500 \times 0,1008$	= 252,00 € HT

*soit au total 613,51 € HT pour 2.500 m3 consommés,
soit 0,2454 € HT/m3*

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

730 route de Saint Gély-34270 LES MATELLES

Tél 04.99.61.46.00. Fax : eau@ccgpsl.fr

■ Eau à usage divers (EUD)

La tarification de l'eau à usages divers est fixée comme suit :

- redevance d'abonnement 68,862 € HT/m³/h/an
- redevance annuelle de compteur 72,854 € HT/an
- redevance de volume 1 (v ≤ 150 m³/m³/h) 0,4491 € HT /m³
- redevance de volume 2 (v > 150 m³/m³/h) 0,5888 € HT /m³

Exemple d'application : un particulier qui souscrirait un abonnement de 2 m³/h pour une parcelle de 1.000 m² et qui consommerait 300 m³/an, aurait la facture suivante :

- redevance d'abonnement = (68,862 x 2) = 137,72 € HT
- redevance de compteur = 72,85 € HT
- redevance de volume = 300 x 0,4491 = 134,73 € HT

*soit au total 345,30 € HT pour 300 m³ consommés,
soit 1,1510 € HT /m³.*

III.3 Recettes d'exploitation

Le produit des ventes d'eau s'élève à 180 000 € HT, tous usages confondus, et sont en hausse par rapport à 2017, malgré une diminution des volumes vendus.

Recettes (K€)	2016	2017	2018
Eau agricole	64,4	87,3	81
Eau à usage divers	79,8	90,2	99
Total des recettes	144,2	177,3	180
Volumes vendus en Km ³	291	354	308